

## **L'intégration économique régionale : parangon de la complémentarité entre l'économie internationale et l'EPI**

**Catherine FIGUIERE (MCF) et Laëtitia GUILHOT<sup>1</sup> (ATER)**  
LEPII (UMR CNRS 5252) UPMF Grenoble

Communication au colloque  
*Economie politique internationale et nouvelles régulations de la mondialisation*  
Poitiers mai 2009

### **Mots clés**

Intégration régionale, Asie Orientale, Economie Politique Internationale, Régime, Economie Internationale, outils quantitatifs.

### **Introduction**

Cette communication a pour objectif de montrer que l'analyse des **processus régionaux**, à la fois pris isolément -mais également à fin de comparaison-, ne peut faire l'économie d'une double démarche. Les outils quantitatifs proposés par **l'économie internationale (EI)** sont en effet à compléter par les concepts produits par **l'économie politique internationale (EPI)**. Cette « conjugaison/combinaison » permet ainsi d'intégrer les relations de pouvoirs entre les pays membres d'une zone, à l'analyse plus « traditionnelle » des flux intra-régionaux.

Le cas régional est-asiatique constitue un excellent laboratoire d'expertise de cette complémentarité. On assiste en effet dans cette zone depuis les années 90 à la complexification/intensification tant des relations économiques que des relations politiques. Mais rien de clairement lisible –aucun accord de libre-échange ne vient par exemple regrouper les principaux pays partenaires de la zone- ne semble se mettre en place, au moins jusqu'au début des années 2000. Les périmètres économiques et politiques ne convergent pas forcément. La compréhension de cette réalité régionale nécessite par conséquent un appareillage méthodologique complexe, permettant de saisir dans une même analyse les dimensions économiques et politiques. Ainsi, le cas est-asiatique devient un premier « test » pour une « démarche combinée ».

Afin de progresser dans la démonstration de la complémentarité opérationnelle entre les outils quantitatifs de l'économie internationale et la mobilisation de l'EPI, il faut préalablement préciser le choix sémantique retenu pour qualifier les différents aspects de l'intégration économique régionale (IER) et poser les jalons indispensables à la compréhension du cas est-asiatique. Dans un second temps, la capacité des outils quantitatifs de l'EI à faire progresser la compréhension de la réalité régionale est-asiatique sera évaluée, tout comme le seront les apports complémentaires de l'EPI dans un troisième temps.

---

<sup>1</sup> [catherine.figuere@upmf-grenoble.fr](mailto:catherine.figuere@upmf-grenoble.fr), [laetitia.guilhot@upmf-grenoble.fr](mailto:laetitia.guilhot@upmf-grenoble.fr).

## 1/ Premières propositions sur l'IER en Asie Orientale

Avant de proposer quelques points de repères sur le processus régional est-asiatique, il convient de se doter d'une convention sémantique permettant de rendre compte des dimensions politiques et économiques de l'intégration, afin d'en bien saisir la combinaison.

### **1.1 De la régionalisation à l'IER en passant par le régionalisme... quels termes pour quelles réalités régionales ?**

Le foisonnement des termes dans la littérature tant francophone qu'anglophone oblige à un détour sémantique en préalable à toute analyse du fait régional (Hugon, 2001). La nécessité s'impose de retenir une convention qui permette de rendre compte des deux aspects du fait régional : la concentration des flux économiques dans une zone, d'une part, l'institutionnalisation des relations interétatiques, d'autre part. En effet, les deux processus ne progressent pas nécessairement sur les mêmes périmètres ni selon les mêmes calendriers.

Le choix retenu ici porte sur trois termes : régionalisation, régionalisme et intégration économique régionale (IER), définis de la façon suivante (Figuière et Guilhot, 2007) :

- La régionalisation concerne une concentration plus que proportionnelle des flux économiques entre nations géographiquement proches.
- Le régionalisme qualifie exclusivement l'institutionnalisation des relations interétatiques entre nations géographiquement proches.
- L'intégration économique régionale se définit strictement comme la combinaison de la régionalisation et du régionalisme.

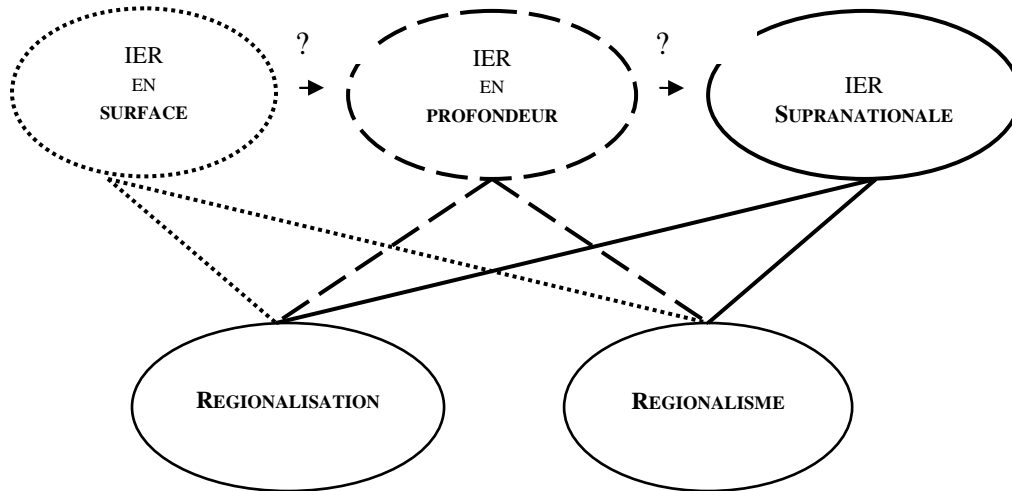
Le processus de régionalisation dessine un périmètre économique, alors que le processus de régionalisme dessine un périmètre politique. **Le périmètre de l'IER dans une zone sera déterminé par l'intersection entre les deux précédents.**

A ces définitions consubstantielles des fondamentaux du fait régional, viennent s'ajouter des variations sur le thème de l'IER qui peut être « en surface », « en profondeur » ou encore supranationale (Guilhot, 2008).

- L'intégration en surface (*shallow integration*) vise à instaurer des règles communes portant sur **les relations entre les nations**.
- L'intégration en profondeur (*deep integration*) a pour but **d'harmoniser les pratiques au sein de chaque nation impliquée**.
- L'intégration supranationale suppose **un transfert de souveraineté** de l'une au moins des prérogatives préalablement réservée aux Etats nationaux.

Le graphe suivant synthétise les différentes combinaisons régionales envisageables, tout en illustrant la possibilité de s'émanciper d'un déterminisme historique à la Balassa. Un processus régional peut très bien ne pas entamer son institutionnalisation par un accord de libre échange et par suite peut directement viser l'intégration en profondeur sans passer nécessairement par l'intégration en surface.

**Grphe 1 : Les différents niveaux d'intégration économique régionale**



Source : Guilhot (2008 :41).

Il convient désormais de situer le cas est-asiatique en fonction de cette première proposition de nature terminologique.

## 1.2 Régionalisation et régionalisme en Asie Orientale : quelles combinaisons ?

Le seul périmètre politique existant en Asie Orientale avant la crise de 1997 est celui que dessine l'Association des Nations d'Asie du Sud Est (ASEAN) créée en 1967<sup>2</sup>. Cette association se met en place sur une logique de « ni-ni » : ni les américains, ni le communisme (Boisseau du Rocher, 1998). Le respect des souverainetés nationales constitue le pivot de ce « régionalisme politique léger ». Les motivations initiales sont en effet très clairement plus orientées vers la politique –le maintien de la paix dans la zone- que vers l'économie, même si la promotion de la croissance des pays membres figure dans le texte fondateur –qui n'est pas une charte et ne contraint pas les signataires. Cette forme de coopération se définit davantage comme un état d'esprit –*the Asean way*- que comme la mise en place d'un véritable régionalisme. Il faudra attendre 1992 et l'instauration d'une zone de libre-échange entre les membres (AFTA, Asean Free Trade Area) pour pouvoir parler d'harmonisation des règles en surface.

Entre 1967 et le début des années 2000 (avec l'Initiative Chiang Mai en 2000), l'ASEAN dessine donc le seul périmètre politique de la zone, et constitue également un espace de régionalisation puisque les échanges à l'intérieur de la zone augmentent plus rapidement qu'avec le reste du monde (Guilhot, 2008). Néanmoins, à partir des années 1980, un autre périmètre économique se dessine avec l'augmentation des relations entre les membres de l'ASEAN et ses voisins d'Asie du Nord-Est : le Japon d'abord, puis la Corée du Sud, et enfin la Chine qui s'ouvre petit à petit pour finir par adhérer à l'OMC en 2001.

<sup>2</sup> Les membres fondateurs de l'ASEAN sont l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande. Ils ont été rejoints par le Sultanat de Brunei (1984), le Vietnam (1995), le Laos et la Birmanie (1997), le Cambodge (1999).

Dès les années 90 le dynamisme des échanges au sein de ce nouveau périmètre supplante celui des échanges intra-ASEAN. Un nouveau périmètre de régionalisation s'impose donc. Néanmoins, l'ASEAN reste le seul périmètre politique puisque qu'aucun accord de libre-échange ne vient accompagner la régionalisation de l'ASEAN + 3. Il faut attendre la crise de 1997 pour que d'un dialogue interétatique, d'abord informel, émerge une véritable institutionnalisation des relations interétatiques entre les 13 membres de l'ASEAN + 3. Ce périmètre politique se construit non sur la volonté de mettre en place des règles communes concernant les échanges en eux-mêmes mais sur ce qui les rend possible : la monnaie et la finance. La zone s'émancipe donc du calendrier « traditionnel » « *Trade first, money after* ». Cette « spécificité » s'explique largement par le contexte international : alors que l'Europe se construit dans une phase où le régime commercial est balbutiant mais les institutions de Bretton Woods toutes puissantes ; l'Asie doit faire face aux conséquences du délitement du système monétaire et financier, alors que le régime commercial sous l'égide de l'OMC leur permet de se passer d'un accord commercial régional.

Il faut maintenant s'attarder davantage sur la mise en évidence des différents périmètres économiques dans cette zone, rendue possible par les outils quantitatifs de l'E.I.

## **2/ Les apports des outils de l'E.I pour quantifier la régionalisation en Asie Orientale**

Des travaux antérieurs (Figuière et Guilhot, 2007 et Guilhot, 2008) ont largement révélé la capacité d'outils statistiques tels que la part du commerce intra-régional, l'indice d'intensité relative et les taux de croissance du commerce intra-régional, à mettre en évidence le processus de régionalisation au sein de l'ASEAN. Même s'il progresse depuis les années 80, ce processus s'avère relativement faible et peu concentré. Les pays membres de l'ASEAN réalisent en effet près de 75% de leurs échanges commerciaux avec des pays non-membres. Ces travaux révèlent également l'importance prise par les autres pays est-asiatiques (Chine, Corée du Sud, Japon, Hong Kong et Taiwan) en tant que clients et fournisseurs des grandes économies de l'ASEAN. L'Association réalise en 2006 près de 26% de ses exportations avec ces pays, ainsi que 31% de ses importations. Les calculs réalisés sur les deux périmètres est-asiatiques élargis, l'ASEAN+3, périmètre d'institutionnalisation des relations après crise et l'ASEAN+5, périmètre contenant l'ensemble des pays d'Asie Orientale, révèlent que ces deux regroupements constituent également des périmètres de régionalisation. Leur concentration, leur intensité et leur dynamisme le confirment. En quoi la méthode des modèles de gravité, outil quantitatif le plus élaboré et largement considéré comme « le plus robuste » permet-elle de corroborer et d'affiner ces premiers résultats, c'est qui ce va être démontré maintenant.

### **2.1 L'apport méthodologique d'un modèle de gravité à effets spécifiques**

Le modèle de gravité permet de mettre en exergue les déterminants du commerce bilatéral et notamment le rôle du biais régional souvent illustré par l'appartenance à une région de référence (Frankel, 1998 ; ...) ou à un accord régional (Frankel et Wei, 1998 ; Gaulier et alii, 2004 ; Fontagné et Zignago, 2007 ; ...). Cette méthode est ici mobilisée pour évaluer les biais régionaux de l'ASEAN+3 et de l'ASEAN+5 montrant ainsi que ces deux périmètres sont des périmètres influant sur l'orientation des flux régionaux. Avant de présenter les résultats, il convient de s'arrêter sur la méthodologie utilisée.

Cette étude calcule donc les coefficients attribués aux deux regroupements est-asiatiques ASEAN+3 et ASEAN+5 sur une période de 21 années (1985-2005). Pour ce faire, elle effectue une analyse sur 34 pays (Cf. Tableau 1) représentant près de 80% des exportations et importations mondiales en 2005 et près de 90% des exportations et près de 80% des importations, de l'ASEAN+3)<sup>3</sup>.

**Tableau 1 : Les 34 pays retenus dans l'équation gravitationnelle**

Région	Pays retenus
Asie Orientale	les 10 membres de l'ASEAN, Chine, Corée du Sud, Japon, Hong Kong et Taiwan
Union Européenne	Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède
Amérique du Nord	Etats-Unis, Canada, Mexique
Asie du Sud	Inde
Océanie	Australie, Nouvelle Zélande

Note : Ne seront retenus ici que 13 pays pour l'Union Européenne, les derniers élargissements de l'Europe ne seront pas pris en compte. Ces pays ayant peu d'échanges avec l'Asie Orientale, l'impact est négligeable. De plus, la Belgique et le Luxembourg ne figurent pas parmi les pays retenus, les données du FMI pour les flux commerciaux ne différenciant pas les deux pays jusqu'en 1999.

L'équation du modèle de gravité est formulée de la manière suivante (Guilhot, 2008) :

$$X_{ijt} = \beta_1 \text{PIB}_{it} + \beta_2 \text{PIB}_{jt} + \beta_3 \text{Pibpc}_{it} + \beta_4 \text{Pibpc}_{jt} + \beta_5 \text{Dpibpc}_{ijt} + \beta_6 \text{Distwces}_{ijt} + \beta_7 \text{Rem}_{it} + \beta_8 \text{Rem}_{jt} + \beta_9 \text{ADJ}_{ijt} + \beta_{10} \text{LangCom}_{ijt} + \beta_{11} \text{LangEth}_{ijt} + \beta_{12} \text{A+5}_{ijt} + \beta_{13} \text{A+3}_{ijt} + \beta_{14} \text{UE}_{ijt} + \beta_{15} \text{ALENA}_{ijt} + \mu_{ijt}$$

$$M_{ijt} = \beta_1 \text{PIB}_{it} + \beta_2 \text{PIB}_{jt} + \beta_3 \text{Pibpc}_{it} + \beta_4 \text{Pibpc}_{jt} + \beta_5 \text{Dpibpc}_{ijt} + \beta_6 \text{Distwces}_{ijt} + \beta_7 \text{Rem}_{it} + \beta_8 \text{Rem}_{jt} + \beta_9 \text{ADJ}_{ijt} + \beta_{10} \text{LangCom}_{ijt} + \beta_{11} \text{LangEth}_{ijt} + \beta_{12} \text{A+5}_{ijt} + \beta_{13} \text{A+3}_{ijt} + \beta_{14} \text{UE}_{ijt} + \beta_{15} \text{ALENA}_{ijt} + \mu_{ijt}$$

Où

$X_{ijt}$  représente les flux d'exportations du pays i vers le pays j à la date t<sup>4</sup>,

$M_{ijt}$  les flux d'importations du pays i vers le pays j à la date t,

$\text{PIB}_{it}$  le PIB du pays i<sup>5</sup>,

$\text{PIB}_{jt}$  le PIB du pays j,

$\text{Pibpc}_{it}$  le PIB par habitant du pays i,

$\text{Pibpc}_{jt}$  le PIB par habitant du pays j,

$\text{Dpibpc}_{ijt}$  l'écart de développement économique<sup>6</sup>,

$\text{Distwces}_{ijt}$ , la distance entre les deux capitales pondérée par leur poids dans la population totale,

$\text{Rem}_{it}$  l'éloignement du pays i aux marchés alternatifs<sup>7</sup>,

$\text{Rem}_{jt}$  l'éloignement du pays j aux marchés alternatifs,

$\text{ADJ}_{ijt}$  le fait de partager une frontière terrestre<sup>8</sup>,

$\text{LangCom}_{ijt}$  le fait que les pays i et j partagent une langue commune,

<sup>3</sup> Calculs des auteurs d'après les données du FMI, Statistical Yearbook, divers numéros.

<sup>4</sup> Données recueillies dans FMI, Direction Trade of Statistics Yearbook.

<sup>5</sup> Données recueillies dans World Economic Outlook Database, site FMI à l'adresse suivante

<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2006/02/data/index.aspx>

<sup>6</sup> Calcul des auteurs (Différence absolue entre le PIB par habitant des pays i et j)

<sup>7</sup> Calcul des auteurs ( $\text{Rem}_{ijt} = \sum_{n, n \neq j} (D_{ni} / Y_{nt})$ )

<sup>8</sup> Les variables (distance, adjacence, langue officielle et langue ethnique) proviennent de la base de données du CEPII (Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales)

(<http://www.cepii.fr/francgraph/bdd/distances.htm>).

LangEth<sub>ijt</sub> le fait que les pays i et j partagent une langue ethnique,  
A+5<sub>ijt</sub>, le fait d'appartenir au regroupement régional ASEAN+5<sup>9</sup>  
A+3<sub>ijt</sub>, le fait d'appartenir au regroupement régional ASEAN+3  
UE<sub>ijt</sub>, le fait d'appartenir au regroupement régional UE  
ALENA<sub>ijt</sub>, le fait d'appartenir au regroupement régional ALENA  
 $\mu_{ijt}$ , une erreur de spécification

Cette équation reprend en grande majorité les variables, généralement qualifiées, dans la littérature, de « variables naturelles » : la masse économique, la distance économique et la distance géographique. Des variables explicatives qualitatives (frontière commune, langue officielle commune et langue ethnique) sont également intégrées afin d'améliorer le pouvoir explicatif de l'équation. Cette dernière inclut aussi une variable « distance relative », qualifiée dans la littérature d'éloignement ou de *remoteness*. L'introduction de cette variable part de l'hypothèse que les distances relatives entre les pays partenaires influent sur les échanges. En effet, les flux d'échanges bilatéraux peuvent être influencés, non seulement par la distance et la masse économique des deux pays, mais aussi par la distance et la masse économique des partenaires commerciaux alternatifs. Deux pays éloignés géographiquement des autres pays commercent, généralement, plus entre eux que deux pays séparés par la même distance absolue mais géographiquement proches d'autres marchés (Helliwell, 1998 et Deardorff, 1998). Comme le soulignent Baldwin et Taglioni (2006), cette variable « *remoteness* » remplit les mêmes objectifs que la variable « résistance commerciale multilatérale » employée par Anderson et Van Wincoop (2003), permettant ainsi d'éviter une surévaluation des variables régionales et un biais dans l'estimation du terme d'erreur.

Les trois dernières variables visent à estimer l'importance de la dimension régionale dans les flux commerciaux bilatéraux. Les variables régionales retenues sont l'appartenance aux regroupements ASEAN+3 et ASEAN+5 ainsi que les variables de deux autres accords régionaux emblématiques à l'heure actuelle : l'UE (représentant l'Union Européenne à 13) et l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain, regroupant les Etats-Unis, le Canada et le Mexique). Ce sont des variables muettes avec un codage binaire où 1 désigne la présence de relations entre les pays et 0, l'absence de relations.

La technique d'estimation par effets spécifiques est retenue pour estimer le modèle (Matyas (1997), Egger et Pfaffermayr (2003), Gaulier et alii (2004), Pusterla (2006),...). Le test du Multiplicateur de Lagrange (LM)<sup>10</sup> et le test d'Hausman<sup>11</sup>, figurant dans le Tableau 2, valident l'utilisation de cette spécification. À l'instar d'Ehrmann et alii (2001) et Arthukorola (2008), seuls les fixes temporels seront estimés, permettant ainsi de conserver les variables explicatives sans dimension temporelle. L'influence des facteurs invariants dans le temps et propres à chaque pays, sera captée par les variables constantes qui sont introduites.

L'analyse sera menée par période, la crise de 1997 pouvant être considérée comme le choc économique ayant le plus fortement affectée les économies est-asiatiques. Le modèle va donc être estimé sur une longue période 1985-2005 et sur deux sous-périodes 1985-1997 et 1998-2005, permettant de voir si les coefficients des variables évoluent avant et après crise.

---

<sup>9</sup> Calcul des auteurs (codage binaire, appartenance au regroupement 1, 0 sinon)

<sup>10</sup> Test confirmant la présence d'effets spécifiques

<sup>11</sup> Test déterminant l'indépendance des effets spécifiques vis-à-vis des variables explicatives

Afin de dépasser le problème de valeurs manquantes<sup>12</sup>, ces dernières sont transformées en valeurs nulles (Eichengreen et Irwin (1998), Tayebi et Hortamani (2007),...). L'utilisation du logarithme dans l'équation gravitationnelle ne permettant pas cette transformation (le logarithme de zéro n'existe pas), 1 est alors ajouté aux valeurs des flux d'exportations et d'importations. Le logarithme de cet ensemble est ensuite calculé. En d'autres termes, cela équivaut à avoir comme variable à expliquer  $\log(1+X_{ijt})$  ou  $\log(1+M_{ijt})$ . Cela implique que si  $M_{ijt}$  ou  $X_{ijt}=0$ , alors  $\log(1+M_{ijt})$  ou  $\log(1+X_{ijt})=0$  car  $\log(1)=0$ .

## 2.2 Les résultats du modèle de gravité : la pertinence d'un périmètre économique

Quelle est la valeur ajoutée du modèle de gravité pour l'analyse de la régionalisation est-asiatique ? Le Tableau 2 synthétise les résultats obtenus avec la méthode des effets spécifiques. Les coefficients du modèle dans le Tableau 2 sont pour la plupart fortement significatifs à moins de 1%. Le  $R^2$  qui varie entre 0,82 et 0,84 est relativement fort. Il signifie que les variations des flux d'exportations ou d'importations sont expliquées (ou dépendent) à plus de 80% par les variations des variables explicatives.

- **Le poids du PIB du pays exportateur ou importateur** pour les deux modalités joue de plus en plus dans l'orientation des flux commerciaux des 34 pays. Ainsi l'accroissement de la taille des pays influe sur les flux commerciaux, résultat compatible avec les résultats attendus des modèles de gravité.

- A l'instar des coefficients des PIB, les coefficients attribués **pour les PIB par habitant** des pays exportateurs et importateurs pour les deux types de flux sont positifs et significatifs. Le PIB par habitant du pays exportateur dans les deux cas a un impact légèrement plus élevé que celui du pays importateur sur longue période. Ainsi l'offre des pays semble jouer une importance plus grande que la demande dans l'intensité des flux commerciaux de 1985 à 2005.

- **La variable mesurant l'écart de développement** est significative sur longue période et après 1998. Son coefficient positif est faible, montrant ainsi que les écarts de développement entre les pays ont peu d'impact. Le commerce interindustriel entre les pays semble être, faiblement, prépondérant.

- **La distance** exerce un fort effet négatif sur le volume des échanges d'exportations ou d'importations entre les 34 pays. En d'autres termes, plus les pays sont éloignés entre eux, moins ils commercent. Ce résultat correspond aux résultats classiques de modèles de gravité. A titre d'exemple, pour la période 1985-2005, l'éloignement de 1% entre le pays i et j entraîne une baisse des exportations de 0,71%.

- On s'attend généralement à ce que les coefficients **des variables éloignement Remi et Remj** soient positifs, ce qui n'est pas le cas ici au moins sur les sous-périodes que ce soit pour les pays exportateurs ou importateurs. Ici les variables Remi et Remj jouent dans le sens d'une force répulsive (les coefficients sont tous significatifs au seuil de 1%).

- **La variable adjacence** influe positivement sur les échanges conformément aux résultats classiques des modèles de gravité. Il en va de même pour **la variable langue commune**. Son

---

<sup>12</sup> L'utilisation des données compilées du FMI ne permet pas de dire si ces données ne sont pas disponibles, trop faibles pour être répertoriées ou si les pays ne commercent pas ensemble.

influence sur les flux d'importations diminue néanmoins après 1998. Il convient de noter que **la variable langue ethnique** a un coefficient plus important que celui de la variable langue commune. Il faut mettre en évidence ici le rôle positif des communautés ethniques dans les échanges commerciaux des 34 pays.

**Tableau 2 : Estimation du biais régional ASEAN+3 et ASEAN+3 pour les flux d'exportations et d'importations**

Variables	Exportations			Importations		
	1985-05	1985-97	1998-05	1985-05	1985-97	1998-05
Pibi	0,94*** (172,22)	0,87*** (123,62)	0,91*** (110,74)	0,89*** (164,28)	0,92*** (127,58)	0,98*** (118,55)
Pibj	0,88*** (161,76)	0,94*** (133,58)	0,99*** (119,57)	0,96*** (177,9)	0,87*** (121,11)	0,91*** (110,45)
Pibpci	1,03*** (102,7)8	0,94*** (75,4)	0,88*** (54,48)	0,92*** (92,91)	1,05*** (81,83)	1,00*** (62,43)
Pibpcj	0,85*** (84,59)	0,95*** (75,74)	0,89*** (55,21)	0,93*** (93,58)	0,87*** (67,7)	0,83*** (51,44)
Dpibpc	0,01* (1,83)	-0,002 (-0,24)	0,04*** (3,72)	0,02** (2,4)	0,004 (0,48)	0,02** (1,96)
Distwces	-0,71*** (-35,09)	-0,61*** (-23,71)	-0,68*** (-22,09)	-0,64*** (-32,10)	-0,68*** (-25,72)	-0,76*** (-24,53)
Remi	-0,84*** (-38,36)	-0,58*** (-20,54)	-0,27*** (-8,12)	-0,46*** (-21,29)	-0,79*** (-27,53)	-0,92*** (-27,75)
Remj	-0,50*** (-22,89)	-0,73*** (-26,04)	-0,74*** (-22,20)	-0,73*** (-33,97)	-0,62*** (-21,57)	-0,31*** (-9,29)
Adj	0,55*** (12,69)	0,59*** (10,54)	0,51*** (7,82)	0,57*** (13,3)	0,55*** (9,66)	0,53*** (8,17)
LangCom	0,45*** (10,09)	0,38*** (6,6)	0,35*** (5,17)	0,37*** (8,43)	0,50*** (8,48)	0,37*** (5,49)
LangEth	0,61*** (14,59)	0,59*** (11,09)	0,50*** (7,78)	0,55*** (13,39)	0,63*** (11,49)	0,59*** (9,24)
<i>Biais régional</i>						
A+5	<b>0,25***</b> <b>(4,94)</b>	<b>0,19***</b> <b>(2,96)</b>	<b>0,38***</b> <b>(5,00)</b>	<b>0,26***</b> <b>(5,32)</b>	<b>0,21***</b> <b>(3,15)</b>	<b>0,31***</b> <b>(4,14)</b>
A+3	<b>0,35***</b> <b>(8,08)</b>	<b>0,33***</b> <b>(5,99)</b>	<b>0,48***</b> <b>(7,38)</b>	<b>0,39***</b> <b>(9,27)</b>	<b>0,30***</b> <b>(5,25)</b>	<b>0,42***</b> <b>(6,47)</b>
UE	0,46*** (9,18)	0,44*** (6,77)	0,31*** (3,99)	0,38*** (7,73)	0,52*** (7,94)	0,37*** (4,89)
ALENA	0,29** (2,51)	0,28* (1,93)	0,59*** (3,39)	0,39*** (3,47)	0,22 (1,44)	0,42** (2,42)
Adjusted R <sup>2</sup>	0,83	0,82	0,84	0,83	0,82	0,84
F-Statistic	7185,4***	4258,9***	2817,68***	7353,88***	4091,8***	2851,8***
Multiplicateur de Lagrange	116064,1	58244,42	22563,76	111702,8	64356,41	22278,38
Test Hausman (ddl=7)	1288,791	339,9284	243,535	346,0125	72,9459	209,5103
Observations	23562	14586	8976	23562	14584	8976

\*\*\*, \*\*, \* représentent respectivement le niveau de significativité locale à 1%, 5% et 10%.

- L'analyse des **coefficients des regroupements régionaux** permet de montrer une spécificité nord-américaine dans les échanges internationaux. En effet, *les coefficients de la variable ALENA* sont significatifs et positifs. L'impact de cet accord dans la direction des flux commerciaux pour les pays membres est plus élevé et significatif depuis 1998. L'accord de libre-échange ayant été signé en 1994, il est normal que ses effets se fassent plus sentir sur la période récente. *Le coefficient de la variable UE* est, lui aussi, positif et significatif mais son coefficient diminue sur la dernière période pour les deux flux. Les importations entre deux pays de l'Union Européenne après 1998 sont 48% plus importantes que ce qu'elles devraient, une fois les autres variables contrôlées.

Pour *les regroupements est-asiatiques l'ASEAN+5 et l'ASEAN+3*, deux principaux constats peuvent être faits. Tout d'abord, les coefficients des deux variables sont positifs et significatifs pour les deux flux et sur toutes les périodes. En d'autres termes, cela signifie que les deux regroupements influent positivement sur l'orientation des flux commerciaux. Si les coefficients de ces variables sont comparés, il convient de souligner, dans un second temps, que ceux de l'ASEAN+3 sont légèrement plus élevés pour les deux modalités. Par exemple, le fait d'appartenir à l'ASEAN+3 influe plus sur le sens des exportations que le fait d'appartenir à l'ASEAN+5. Deux pays appartenant au périmètre ASEAN+3 exportent, de 1985 à 2005, 42%  $((\exp(0,35)-1)*100)$  de plus qu'ils devraient selon les prévisions du modèle, contre 28,4%  $((\exp(0,25)-1)*100)$  pour deux pays appartenant au périmètre ASEAN+5. Il convient de noter que les coefficients des variables ASEAN+3 et ASEAN+5 diminuent sur la période 1985-1997, pour augmenter après 1998, la crise de 1997 semblant avoir impulsé un renforcement des liens commerciaux dans ces périmètres.

Ces estimations permettent de montrer que l'ASEAN+3 et l'ASEAN+5 sont des périmètres de régionalisation et que l'influence de l'ASEAN+3 sur l'orientation des flux commerciaux en Asie Orientale apparaît plus importante que celle exercée par l'ASEAN+5. Elles confirment surtout la pertinence des outils quantitatifs de l'EI pour évaluer un processus de régionalisation. Les concepts de l'EPI complètent cette analyse en qualifiant la réalité institutionnelle instaurée après crise.

### **3/ Les apports de l'EPI pour qualifier les modalités du régionalisme en Asie**

Après avoir souligné le type de résultats que permettent d'obtenir les outils quantitatifs de l'économie internationale, il convient de se pencher sur le second volet de l'intégration économique régionale : l'institutionnalisation des relations interétatiques. En d'autres termes, quel périmètre politique peut-on définir, une fois établi le périmètre économique le plus pertinent ?

Le choix méthodologique de l'EPI doit néanmoins être préalablement affiné. En effet, cette démarche originellement initiée par les politistes anglo-saxons après la Seconde Guerre Mondiale, est aujourd'hui structurée par une multitude de courants qui peuvent schématiquement être classés en deux grandes tendances : les analyses « standards » (ou *mainstream* si on se réfère aux travaux de Kebedjian, 2006), et les analyses critiques. La démarche retenue ici pour « faire parler » le cas asiatique, et, plus largement, l'intégration régionale, est l'un des courants standards : l'institutionnalisme néolibéral. Ce dernier s'impose pour deux raisons majeures : l'absence de conflit épistémologique avec l'économie internationale dont sont issus les outils quantitatifs mobilisés ici, d'une part, la nature

interétatique des relations de coopération dominantes dans la zone analysée, depuis la crise de 1997, d'autre part. La perspective ici est de satisfaire un besoin collectif non atteignable individuellement et recherché par une coalition d'Etats – approche néolibérale- et non d'améliorer la puissance d'un ensemble d'Etats et dont l'action sera coordonnée par le pays hégémonique – approche néoréaliste.

### 3.1 La stabilité monétaire et financière comme bien public régional : quelle pertinence ?

La présente tentative de mobilisation d'une EPI néolibérale pour analyser la réalité « politique » régionale en Asie Orientale, est initiée par les répercussions de la crise et les besoins qu'elle a fait émerger. En effet, cette crise, en tant que telle, mais aussi l'inaction de l'ASEAN et de l'APEC ou encore les politiques inappropriées du FMI, ont profondément marqué la population et les gouvernements des pays est-asiatiques. Pour reprendre les propos de Beeson (2003: 266), « *the crisis revealed both the continuing vulnerability of the region as a whole to external leverage and the lack of a regional capacity to manage such events* ».

La crise de 97 fait émerger à la fois un besoin de stabilité monétaire et financière et une incapacité du système monétaire et financier international à satisfaire ce besoin. La voie que vont alors suivre les Etats de la zone est celle de la mise en place de la production de cette stabilité sur une base régionale. Dès lors, le concept de « bien public international » (Kindleberger, 1986) peut utilement être transposé à l'échelle régionale pour qualifier cette stabilité (Guilhot, 2008), considérée dans ce cadre comme un **bien public régional**.

La stabilité monétaire fait ici référence à la recherche de stabilité du prix des actifs, en particulier la stabilité des taux de change (tout comme la mise en place de l'euro peut être considérée comme un bien public régional, visant à éradiquer les impacts des fluctuations erratiques de change entre des partenaires économiques très interdépendants). La stabilité financière fait quant à elle référence à la stabilité des institutions financières (établissements bancaires et non bancaires) et des marchés financiers (Crockett, 1997).

La coopération durable, informelle puis formelle, qui se met en place dès le mois de décembre 1997 entre les gouvernements de la région, est interprétée comme la manifestation d'une volonté explicite de produire à l'échelle régionale de la stabilité monétaire et financière. Si le périmètre pertinent de production constitue *ex ante* l'un des grands problèmes inhérents à la production des biens publics internationaux (dès lors qu'ils ne sont pas globaux) (Kebabdjian, 1994), le périmètre asiatique va se dessiner aisément pour au moins trois raisons :

1. La crise qui vient de toucher gravement la plupart des économies de la zone (Nicolas, 2006) par un effet de contagion.
2. L'intensification des flux intra-zone qui augmente l'interdépendance régionale même pour les économies peu touchées par la crise (dont la Chine, Bresling, 2008).
3. La panne du multilatéralisme qui fait que des pays comme le Japon voit dans la régionalisation la solution d'avenir pour la coopération interétatique (Boulangier, 2006).

En organisant la production de la stabilité monétaire et financière sur une base régionale, les pays d'Asie répondent à une injonction théorique assez répandue dans la littérature. Nombreux sont en effet les auteurs qui préconisent cette échelle de production (Cook et Sachs, 2002, Wyplosz, 2002, Ocampo, 2002, Kawai, 2004). Les effets de contagion entre les pays appartenant à une même zone étant importants, ils peuvent impulser une dynamique qui

pousse les gouvernements régionaux à coopérer, afin de mettre en place une certaine harmonisation de leurs réglementations financières et des mécanismes de surveillance afin de tenter d'éviter de nouvelles crises, ou tout au moins d'en limiter les impacts.

La diffusion actuelle de la crise « hypothécaire » américaine au reste du monde en général et à l'Asie en particulier suscite un regain d'intérêt pour la démarche régionale (Figuière et Guilhot, 2009). Preuve s'il en est de l'échec du système financier international, cette contagion n'a pas manqué de provoquer une accélération du processus de régionalisme asiatique avec la réapparition du projet de Fonds Monétaire Asiatique en octobre 2008 (cf point suivant).

Une fois établie la pertinence de la mobilisation du concept de bien public régional pour qualifier la stabilité monétaire et financière en Asie Orientale, reste à préciser les modalités de sa production.

### 3.2 Le concept de régime pour analyser les modalités de production d'un bien public régional

La littérature rationaliste (réalistes et libéraux) identifie généralement deux modes de production pour les biens publics internationaux (Guilhot, 2008) : l'existence d'un leader effectif ou la création d'un régime. Transposée, là encore, à l'échelle régionale, et à partir du constat de l'absence d'un leader dans la zone, cette proposition amène à considérer les étapes de la **coopération interétatique** en Asie comme correspondant à l'instauration d'un régime régional. Avant de qualifier plus précisément ce régime, l'encadré suivant, en précisant les grandes étapes de la coopération interétatique instituée en réaction à la crise de 1997, met l'accent sur la réalité « thématique » de ce régime. En effet, depuis les travaux de Krasner au début des années 80, un large consensus émerge de la littérature sur la **nature « thématique »** du concept de régime (*given area* ou *issue area*). La focalisation des deux grandes initiatives asiatiques, l'Initiative Chiang Mai (ICM) et l'Asian Bond Markets Initiative (ABMI) sur les questions monétaires et financière permet sans contestation possible de qualifier ce régime de « monétaire et financier ».

#### Les mesures fondatrices de la formation d'un régime monétaire et financier régional en Asie Orientale

**1997** Premier sommet informel entre les 13 pays à Kuala Lumpur.

**2000** 2ème Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3 en Thaïlande. Instauration de l'Initiative Chiang Mai (ICM).

**2003** Création de l'ABMI (Asian Bond Markets Initiative) afin de développer les marchés obligataires est-asiatiques et du Research Group (sur proposition japonaise) qui a pour but d'explorer les différents moyens pour renforcer la coopération financière et promouvoir la stabilité dans la région en s'appuyant sur les travaux académiques des différents pays membres.

**2005** Mai 8<sup>ème</sup> réunion des Ministres des Finances à Istanbul. Accord pour améliorer l'effectivité de l'ICM. L'ASEAN+3 Economic Policy Review and Dialogue Process est intégré à l'ICM. Adoption d'un mécanisme de décision collective pour l'activation des swaps. Les liquidités de court terme, mises à disposition des pays sans l'appel du FMI passent de 10 à 20%. Une multilatéralisation de l'ICM est envisagée.

**2006** 9<sup>ème</sup> Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3, renforcement de l'ICM. Création de deux groupes de travail, Group Of Experts et ETWG (Technical Working Group on Economic and Financial Monitoring) pour améliorer la surveillance macroéconomique de la région.

**2007** Mai 10<sup>ème</sup> Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3 : la mise en commun des réserves est considérée comme la forme appropriée pour multilatéraliser l'ICM. Les députés sont chargés d'étudier les éléments clés pour que cette multilatéralisation puisse avoir lieu, c'est-à-dire, la surveillance, les mécanismes d'activation, les quotas d'emprunt.

**2008** Mai Lors de la 11<sup>ème</sup> Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3, les Ministres s'accordent sur un montant des réserves mises en commun (au moins 80 milliards de dollars), les conditions d'accessibilité des emprunts et le mécanisme d'activation. Les pourparlers sur la répartition des contributions se précisent également : ils annoncent une répartition « 20 :80 » entre les pays de l'ASEAN et les trois autres économies (Chine, Japon et Corée du Sud).

Octobre : face à la diffusion de la crise financière, un Fonds Monétaire Asiatique doit se substituer à l'ICM à partir du printemps 2009<sup>13</sup>.

Source : à partir de Guilhot (2008 :15).

La coopération interétatique qui s'instaure à partir de décembre 1997 relève très clairement d'une volonté commune de résolution d'un **problème d'action collective** –et non d'une logique de normalisation. En effet, la nature de la crise de 97 fait prendre conscience aux dirigeants politiques de la zone que leurs économies nationales ont à faire face à un problème commun : l'instabilité financière et monétaire, auquel ils ne peuvent faire face que collectivement. La coopération leur permet de produire de la stabilité (BPR) qui leur serait inaccessible unilatéralement. Cette situation correspond à la mise en place d'un **régime de collaboration** (Stein, 1983). Ici la coopération ne constitue pas une fin en soi, elle n'est que le moyen de résoudre le problème via la production du bien public régional. Il convient par ailleurs de souligner que ce régime, régional, a pour objectif explicite de compenser la faillite du régime international.

Le périmètre du régime, soit l'ensemble des pays qui participent officiellement à la production du bien public régional, détermine de fait le périmètre politique de la région et donc le périmètre de l'IER en Asie Orientale. En effet, si les résultats précédents ont permis d'établir que les dynamismes économiques des deux périmètres ASEAN + 3 et ASEAN + 5 (où l'on prend en compte de façon spécifique Hong Kong et Taïwan) étaient comparables, l'analyse de l'institutionnalisation montre clairement que la Chine n'accepte pas que les représentants de ces deux territoires soient associés d'une quelconque façon à la coopération interétatique dans la zone. L'ASEAN+ 3 s'impose donc comme le seul périmètre économique et politique pertinent, donc comme le périmètre de l'IER en Asie Orientale. Etant donné le contenu des mesures mises en place, on peut de plus affirmer que ce régime régional, visant à harmoniser les pratiques à l'intérieur des Etats-nations, correspond à l'instauration d'une **intégration économique régionale en profondeur**.

Une fois établie, la correspondance entre le mode de production du PBR et le concept de régime dit de collaboration, il reste encore à observer la répartition du pouvoir au sein de ce régime régional.

---

<sup>13</sup> Ce projet a vu le jour dès 1998, porté alors par le Japon et repoussé par la Chine (et les Etats-Unis). Il fait désormais l'objet d'une adhésion unanime de la part des membres de l'ASEAN+ 3.

### 3.3 Le partage du pouvoir au sein du régime régional : les apports du concept de leadership<sup>14</sup>.

Le régime régional instauré au sein de l'ASEAN+3 peut être qualifié de régime asymétrique dans lequel un groupe de pays influe sur sa forme et ses modalités et non de régime « pur », c'est-à-dire avec symétrie de pouvoir (Axelrod et Keohane, 1985). Le concept de leader et notamment les critères d'évaluation de ce statut formulé par Nye (1990) –qui propose deux types de critères : les ressources matérielles et le soft power- vont permettre d'évaluer les aptitudes de la Chine et du Japon à ce statut. Le premier critère, les ressources matérielles, va être traité en deux temps : d'abord les ressources démographiques et militaires, puis les ressources économiques. La capacité de ralliement et de légitimation de la Chine et du Japon, c'est-à-dire leur *soft power*, sera étudiée dans un troisième temps.

- **La Chine, puissance démographique et militaire en Asie Orientale**

La Chine satisfait aux critères démographiques et militaires du statut de leader au sein de la région est-asiatique. En effet, elle compte, en 2007, 1,3 milliards d'habitants sur 9,6 millions de km<sup>2</sup>, alors que le Japon, archipel de moins de 0,4 millions de km<sup>2</sup>, comprend moins de 128 millions d'habitants. Elle possède la superficie et la population les plus importantes de la région Asie Orientale.

Au niveau militaire, la balance pèse aussi en faveur de la Chine, Membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, elle possède une armée de 2,5 millions d'hommes et s'est dotée de l'arme nucléaire (De Vienne, 2004). Les dépenses militaires chinoises, calculées avec un taux de change à parité de pouvoir d'achat, s'élèvent à 188,2 milliards de dollars en 2006. La Chine détient donc la deuxième place, juste après les Etats-Unis (528,7 milliards de dollars). Elle dépasse l'autre puissance de la région, le Japon, qui prend la huitième place, avec des dépenses militaires évaluées à 35,2 milliards de dollars. Cette croissance de ses dépenses militaires ne semble pas s'interrompre. En 2007, la hausse a été de 17,8%, la plus élevée depuis 10 ans<sup>15</sup>.

Le Japon, quant à lui, n'est pas membre du Conseil de sécurité de l'ONU. Etant donnée son interdiction de militarisation datant de la seconde Guerre Mondiale, il ne dispose que de forces d'autodéfense (160 000 hommes), limitées à la protection et à la défense du territoire japonais. Malgré un budget militaire limité à 1% du PNB, les dépenses militaires avoisinent 43,7 milliards de dollars en 2006. Il détient néanmoins une arme de défense persuasive : le traité de sécurité bilatéral avec les Etats-Unis, établi en 1951 (De Vienne, 2004).

- **Le Japon, première puissance économique de la région**

Malgré une forte croissance qui lui permet d'obtenir la deuxième place en termes de PIB (calculé en parité de pouvoir d'achat ou la quatrième place si le PIB est calculé en taux de change courant), la Chine demeure, en termes de niveau de développement, bien loin de la première puissance économique de la région, le Japon (Figuière et Guilhot, 2008). Les calculs du PIB par tête en PPA atténuent cet écart qui reste néanmoins important. Le PIB par tête japonais en 2006 est près de quatre fois plus élevé (31866 dollars contre 8004). Il est 18 fois

---

<sup>14</sup> Ce thème a fait l'objet d'une première réflexion sur l'éventualité de « la Chine en tant qu'hégémon régional » (Figuière et Guilhot, 2006).

<sup>15</sup> Pour les données, voir SIPRI Yearbook 2007 in [www.grip.org](http://www.grip.org) (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) (SIPRI : Stockholm International Peace Research Institute)

plus élevé si les calculs du PIB sont réalisés en taux de change courants (34955 dollars contre 1944 en 2006).

Par ailleurs, malgré son insertion dans le « circuit intégré asiatique »<sup>16</sup> et même si le gouvernement chinois mène actuellement une politique active de l'enseignement et de la recherche (Aglietta et Landry, 2007 et Sachwald, 2007), la Chine reste dépendante des technologies des entreprises investissant sur son territoire, japonaises notamment (Boulanger, 2006 : 137-138). En effet, les firmes japonaises sont très présentes sur le territoire chinois pour produire pour l'exportation ou, depuis peu, satisfaire le marché intérieur. En 2005, la Chine est devenue la première destination des investissements des firmes nippones en Asie (environ 40% de leurs investissements dans la région ou 15% de leurs investissements totaux) (Nicolas, 2007).

A l'inverse, le Japon, malgré toutes ses difficultés depuis plus d'une décennie, reste la première économie motrice de la région. Au-delà de son rôle dans la division régionale du travail dans les années 90, il continue d'impulser une dynamique régionale. La forte présence de ses firmes sur le sol des pays de l'ASEAN+3 l'explique pour partie. Sur les 50 plus grandes firmes implantées en Asie, 27 sont japonaises et 6 seulement chinoises<sup>17</sup>. Le Japon demeure toujours l'une des économies les plus en pointe dans le domaine des nouvelles technologies et des bio-technologies. Prenons l'exemple des technologies hybrides du secteur automobile : les japonais ont anticipé les problèmes pétroliers en développant une technologie alternative qu'ils sont aujourd'hui en position de vendre aux autres constructeurs, notamment américains. Le rapport Beffa (2005) souligne bien que le Japon et les Etats-Unis restent les leaders incontestés des industries dites de hautes technologies.

- **Avantage chinois en matière de « soft power »**

A la différence du Japon, la Chine ne possède pas un héritage historique négatif au sein de la région : la tristement célèbre « sphère de co-prospérité asiatique », initiée par le Japon au début du XX<sup>e</sup> siècle qui a donné lieu à une colonisation brutale de Taiwan, de la Corée et d'une partie des territoires chinois, a laissé des traces dans les mémoires collectives nationales. Malgré une certaine crainte de la concurrence chinoise, les pays est-asiatiques ont plutôt une bonne perception de leur grand voisin, la Chine. Ils le perçoivent comme un pays séduisant et attirant parce que la culture chinoise, la cuisine, la calligraphie, le cinéma, l'art, la médecine, les marques chinoises continentales (comme Hai'er Group, TCL ou Huawei) se diffusent dans la région est-asiatique notamment dans les pays de l'ASEAN. La propagation des produits de consommation chinois en Asie de l'Est a également un impact positif sur le ralliement à la Chine d'une partie de ses populations, surtout dans les catégories les plus pauvres du fait de leur prix attractifs. Cela permet de brosser une image positive et de séduction de la Chine (Teo Chu Cheow, 2004).

La Chine est bien consciente des atouts qui sont les siens en termes de puissance. Depuis la crise asiatique et son adhésion à l'OMC, elle entend bien faire partie des nations qui comptent tant au niveau régional que mondial. Pour cela, elle normalise ses relations avec les autres

---

<sup>16</sup> Une étude antérieure (Figuère et Guilhot, 2008) montre que la croissance de la Chine a bénéficié indirectement aux autres pays asiatiques, *via* ses besoins et le faible coût de sa main d'œuvre, mais que son essor et son insertion dans la division du travail n'ont pas entraîné un biais en faveur des relations sino-asiatiques. La Chine n'entretient pas une place plus importante, dans les flux commerciaux, par rapport aux autres pays de la zone.

<sup>17</sup> Données recueillies d'après Fortune (2006), *The Fortune Global 500*, Juillet, vol 150, n°2.

pays est-asiatiques (Teo Chu Cheow, 2004). Par ses actions politiques et économiques (notamment la participation aux opérations de sauvetage financier, le refus de dévaluer le yuan après la crise de 1997 et les larges excédents commerciaux concédés aux pays voisins) mais aussi par sa diaspora, elle tente de s'affirmer comme « puissance bienveillante » en Asie Orientale.

Au-delà de cette prédominance dans la dimension *soft power*, la Chine, si l'on considère comme Kebedjian (1994), que l'économie est « l'échiquier dominant actuellement », ne possède qu'une partie des critères d'un éventuel leader régional. Le Japon, tout juste sorti d'une longue décennie de crise (Flouzat, 2005 et Bouissou, 2007), a retrouvé sa place de leader dans le domaine des bio- et écotecnologies. La Chine et le Japon ne peuvent ainsi assumer séparément la fonction de leadership régional. Par contre, les attributs du Japon conjugués à ceux de la Chine pourraient donner naissance à un leadership bicéphale.

### **Propos conclusif**

Les arguments développés ont permis de progresser dans l'établissement d'une compatibilité effective entre certains outils quantitatifs de l'économie internationale et des concepts issus d'une certaine façon de faire de l'EPI, l'institutionnalisme néolibéral notamment. Ils permettent par ailleurs de renforcer l'hypothèse que les relations régionales ne constituent qu'un cas particulier des relations internationales, autorisant du même coup la transposition des concepts « internationaux » au cas régional. L'affirmation de cette hypothèse vient invalider l'éventuelle nécessité d'une « économie politique régionale ».

### **Bibliographie**

- AGLIETTA M. et LANDRY Y.** (2007) *La Chine vers la superpuissance*, Economica, Paris.
- ANDERSON J. et VAN WINCOOP E.** (2003) Gravity with Gravitas: a Solution to the Border Puzzle, *American Economic Review*, vol 93, n° 1.
- ATHUKORALA P.C.** (2008) China's integration into global production networks and its implications for export-led growth strategy in other countries in the region, *Working Paper*, n° 2008/04, The Australian National University.
- AXELROD R. et KEOHANE R.O.** (1985) Achieving Cooperation under Anarchy: Strategies and Institutions, *World Politics*, n°38.
- BALDWIN R.E. et TAGLIONI D.** (2006) Gravity for dummies and dummies for gravity equations, *Discussion Paper*, n°5850, Centre for Economic Policy Research.
- BEESON M.** (2003) ASEAN plus three and the rise of Reactionary Regionalism, *Contemporary South East Asia*, vol.25, n°2, august.
- BOISSEAU DU ROCHER S.** (1998) *ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Edition L'Harmattan, Paris.
- BOUISSOU J.** (2007) Le Japon, 1997-2007 : de la crise au rebond, in BOISSEAU DU ROCHER (dir) *Dix ans après la crise*, Les Etudes de la Documentation Française, Editions 2007-2008, Paris.
- BOULANGER E.** (2006) A la conquête de la Chine, la nouvelle expansion des réseaux de production des kereitsu, in DEBLOCK C. et REGNAULT H. (dir) *Nord-Sud : la reconnexion périphérique*, Editions Athéna, Montréal.
- BOULANGER E.** (2006) Le Japon et l'Appel de l'Asie, *Cahiers de Recherche du CEIM*, n°06-05, mars.
- BRESLING S.** (2008) Towards a Sino-centric regional order? Empowering China and constructing regional order(s), in Dent (Ed).

- COOK L. et SACHS J.** (2002) Les biens collectifs régionaux dans le cadre de l'assistance internationale, in KAUL I., GRUNDERGER I. et STERN M. (dir) *Les biens publics à l'échelle mondiale. La coopération internationale au XXIème siècle*, Oxford University Press.
- CROCKETT A.** (1997) Why is Financial Stability a Goal of Public Policy?, *Economic Review*, Fourth Quarter.
- DE VIENNE M-S.** (2004) Japon-Chine : Conflit ou partenariat ?, *AGIR*, Société Stratégie, mars, n°17.
- DEARDORFF A.V.** (1998) Determinants of Bilateral Trade: Does Gravity Work in a neoclassical world?, in FRANKEL J.A. (dir) *The Regionalization of the World Economy*, NBER, University of Chicago Press.
- DENT C.** (dir) (2008) *China, Japan and Regional Leadership in East Asia*, Edward Elgar Editions.
- EGGER P. et PFAFFERMAYR M.** (2003) The Proper panel econometric specification of the gravity equation: A three-way model with bilateral interaction effects, *Empirical Economics*, vol 28.
- EHRMANN M., GAMBACORTA L., MARTINEZ-PAGÈS J., SEVESTRE P. et WORMS A.** (2001) Financial Systems and the Role of Banks in Monetary Policy Transmission in the Euro Area, *European Central Bank Working Paper Series*, n°105, December.
- EICHENGREEN B. et IRWIN D.A.** (1998) The Role of History in Bilateral Trade Flows, in FRANKEL J.A. (dir) *The Regionalization of the World Economy*, NBER, University Chicago Press.
- FIGUIERE C. et GUILHOT L.** (2006) La Chine, un hégémon régional en Asie Orientale?, in HAY F. et SHI Y. (dir) *La Chine au cœur de la croissance mondiale ? Concurrence, opportunités, restructuration des réseaux économiques*, Presses Universitaires de Rennes.
- FIGUIERE C. et GUILHOT L.** (2007) Vers une typologie des processus régionaux : le cas de l'Asie Orientale, *Revue Tiers Monde*, n°192, octobre-novembre.
- FIGUIERE C. et GUILHOT L.** (2008) La Chine, prochain leader économique de l'Asie Orientale, *Région et Développement*, n°28.
- FIGUIERE C. et GUILHOT L.** (2009) Crise financière : le mythe du découplage asiatique, in Berthaud P., Rocca M. (Dir) *2008 : d'une crise hypothécaire américaine à une grande crise mondiale ?*, PUG. (A paraître).
- FLOUZAT D.** (2005) Embellie ou « renaissance » de l'économie japonaises ?, *Sociétal*, n°50, 4<sup>ème</sup> trimestre.
- FONTAGNÉ L. et ZIGNAGO S.** (2007) A re-evaluation of the impact of regional agreements on trade patterns, *Economie Internationale*, n°109, août.
- FRANKEL J.A.** (1998) *The Regionalization of the World Economy*, NBER, University Chicago Press.
- FRANKEL J.A. et WEI S-J.** (1998) Regionalization of World Trade and Currencies, in FRANKEL J.A. (dir) *The Regionalization of the World Economy*, NBER, University Chicago Press.
- GAULIER G, JEAN S. et UNAL-KENSENCI D.** (2004) Regionalism and the Regionalisation of International Trade, *Working Papers*, CEPII, novembre.
- GUILHOT L.** (2008) *L'intégration économique régionale de l'ASEAN+3. La crise de 1997 à l'origine d'un régime régional*, Thèse, UPMF, Grenoble, disponible sur <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00348467/en/>.
- HELLIWELL J.F.** (1998) *How much do National Borders Matter?*, The Brookings Institution.
- HUGON P.** (2001) Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale, *Etude de la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement*, Ministère des Affaires Etrangères.

- KAWAI M.** (2004) Regional Financial Stability as a Regional Public Good, *Tokyo Forum on the Operational Dimensions of Supplying Regional Public Goods through Regional Development Assistance*, October.
- KEBABDJIAN G.** (1994) *L'Economie mondiale, Enjeux nouveaux, nouvelles théories*, Editions Seuil.
- KEBABDJIAN G.** (2006) De l'économie internationale à l'économie politique internationale, introduction de Berthaud et Kebabdjian (Dir) *La question politique en économie internationale*, Collections Recherche, la Découverte.
- KINDLEBERGER C.P.** (1986) International Public Goods without International Government, *American Economic Review*, vol 76, n°1.
- MATYAS L.** (1997) Econometric Specification of the Gravity Model, *The World Economy*, vol 20, n°3.
- NICOLAS F.** (2006) Intégration économique en Asie de l'Est : les progrès limités de l'approche institutionnelle, in BOISSEAU DU ROCHER S. et GODEMENT F. (dir) *Asie entre pragmatisme et attentisme*, Les Etudes de la Documentation française, édition 2006-2007.
- NICOLAS F.** (2007) La montée en puissance de la Chine et l'intégration économique en Asie, *Hérodote*, vol 2, n°125.
- NYE J.** (1990) *Bound to lead: the changing Nature of American Power*, New York, Basic Books.
- OCAMPO R.** (2002) The Role of Regional Institutions, in DEBEK O., FLASSBECK H., HEYMANN D., JENKINS P. LIPSCHITZ L., OCAMPO J.A, PARK Y.C, VINCZE J. WHITE W. et WYPLOSZ C. (dir) *A regional approach to financial crisis prevention-Lessons from Europe and initiatives in Asia, Latin America and Africa*, FONDAD Publication.
- PUSTERLA F.** (2006) Regional Integration Agreements: Impact, Geography and Efficiency, *Third CEPPI-IDB Conference, The New Regionalism: Progress, Setbacks and Challenges*, Washington, Février.
- SACHWALD F.** (2007) La Chine, Puissance technologique émergente, *Les Etudes de l'IFRI*, juin.
- STEIN A.** (1983) Coordination and Collaboration. Regimes in an Anarchic World, in KRASNER S. (dir) *International Regimes*, Ithaca: Cornell University.
- TAYEBI S.K. et HORTAMANI A.** (2007) The Impact of Trade Integration on FDI Flows : Evidence from the EU and ASEAN+3, in KIM J-K et RUFFINI P-B. (dir) *Corporate Strategies in the Age of Regional Integration*, Edward Elgar.
- TEO CHU CHEOW E.** (2004) La Chine, *soft power* régional, *Politique étrangère*.
- WYPLOSZ C.** (2002) L'instabilité financière internationale, in KAUL I., GRUNDERGER I. et STERN M. (dir) *Les biens publics à l'échelle mondiale. La coopération internationale au XXIème siècle*, Oxford University Press, 1999 pour la version originale.